BIBLIOTHEQUE de LAUZERTE et C

LE PETIT LAUZERTIN ILLUSTRÉ - N° 2

LE MOT DU MAIRE

Nous aimons tous LAUZERTE avec passion. Les visiteurs, les amis trouvent que notre cite est belle. Sachons la rendre plus belle encore et essayons ensemble de réaliser cet objectif.

Dans un premier temps, menons tous une campagne: **"LAUZERTE VILLE PROPRE".**

Chacun doit se sentir responsable. Si les employés communaux assurent le nettoyage des caniveaux,trois fois par semaine, des toilettes, au moins autant, nos amis, nos compagnons les chiens ne doivent pas engendrer de dommages ou laisser sur leur passage des témoignages qu'un service de nettoiement peut difficilement supporter ou que les passants subissent.

Aussi les propriétaires d'animaux de compagnie doivent-ils se sentir concernés par les diverses exactions commises. Il suffit, ou de reparer les dommages ou de promener son compagnon hors des zones urbaines de passage.

Dans un deuxieme temps, mais des maintenant, essayons de créer ensemble une cite fleurie. Nous pouvons nous faire aider par des organismes départementaux compétents. Mais il faut que chacun d'entre nous imagine et envisage comment, par des plantations d'arbustes ou de fleurs, il peut rendre LAUZERTE ENCORE PLUS BELLE et faire partager sa passion aux amis et aux touristes.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE A TOUS LES LAUZERTINS.
QUE 1990 VOIT LES PREMIERES REALISATIONS POUR QUE
DANS L'HARMONIE, VIVE LAUZERTE.

Alain Chauve

LA MAIRIE

Les réunions du Conseil Municipal ont lieu désormais à date fixe:

***** Le deuxième Vendredi de chaque mois à 21 heures précises.**

Les Adjoints se réunissent également à date fixe:

*** Le quatrième vendredi de chaque mois.

Le nombre des Lauzertins qui assistent aux délibérations du Conseil Municipal est en augmentation constante, c'est encourageant. La Municipalité souhaite vivement que chacun d'entre vous vienne grossir les rangs du public, pour se tenir informé de la vie de la Cité.

RAPPEL

Permanence du Maire à la Mairie:
Tous les Mercredis de 18h à 20h
Permanence des Adjoints à la Mairie:
Tous les Samedis de 10h à 12h

NOUVELLES COMMISSIONS

* **Commission du Complexe d' Animation inter-Communale**:
(Salle des fêtes polyvalente): M.Mmes,Y. Bonnefond, J. Couderc, D.Tisné, R.Puig, G. Loimède, T. Rouillard, J-M. Fauré, A. Lagarde, M. Gervais,J. Buchholtz.
* **Commission à l'aide sociale:** M.M. G.Loimède, A. Pardo, M. Prieur.
* **Commission Information Agricole:** M.M. C. Badoc, L. Desseaux.
* **Commission Informatisation de la Mairie:** M.M. C. Cottignies, P. Brotons, M. Gervais.
* **Commission Fonctionnement de la Commune:** M.M. R. Bacou, C. Badoc, A. Lagarde, G. Loimède, A. Pardo.
* **Commission du Camping:** M.M. R. Bacou, C. Badoc, A. Lagarde, G. Loimède, A. Pardo.
* **Commission du Bulletin Municipal**: M.Mmes, J-M. Fauré, R. Puig,J. Couderc, A. Lagarde, M & C Auclerc-Galland.

Les Commissions sont ouvertes à tous: chaque Lauzertin qui le désire peut participer à l'une ou l'autre de ces commissions, en fonction de l'intérêt qu'il peut y trouver et de l'aide qu'il peut y apporter.

BUDGET

Lors de sa réunion du 6 octobre 1989, le Conseil Municipal a été amené à examiner le compte administratif 1988 ainsi que le budget supplémentaire 1989.

Le compte administratif 1988. Les résultats de la section d'investissement ne traduisent pas une réalité budgétaire; ils reflètent l'état d'avancement des travaux programmés cette même année. Au 31 décembre 1988, il restait à réaliser 1/3 des travaux.

Les résultats de la section de fonctionnement sont beaucoup plus révélateurs. Normalement cette section doit dégager un excédent de cloture pour alimenter un fonds de roulement et donner une trésorerie plus confortable à la commune. Les résultats 88 de cette section dégagent bien un excédent de 356 853 F mais il s'agit d'un excédent provisoire, obtenu grâce à une réduction des prélèvements pour dépenses d'investissement.

La réalisation de l'intégralité de ce chapitre (il restait à réaliser 472 347 F) convertira cet excédent en **déficit réel** de 115 494 F qu'il conviendra d'absorber dans le budget supplémentaire 1989.

Du fait des circonstances particulières, ce compte administratif a été approuvé à l'unanimité.

Le budget supplémentaire 1989. Les grandes décisions budgétaires sont prises sur le budget primitif. Ce budget supplémentaire permet d'ajuster les différents chapitres de la section de fonctionnement, compte tenu des dépenses déjà réalisées; ces ajustements s'effectuent en fonction des nécessités mais aussi en regard des possibilités, la marge étant très faible, cette année.

Pour la section d'investissement, le budget supplémentaire fait à nouveau le point sur les travaux en cours, permet l'abondement des comptes insuffisants. Il autorise également l'introduction de programmes supplémentaires. Ainsi sur ce budget il a été décidé trois programmes nouveaux:

1 = Une somme de 60 000 F a été provisionnée pour financer un hangar municipal (garage des véhicules et du matériel) dont la nécessité se faisait sentir avec plus d'acuité à l'approche de l'hiver.

2 = Une somme de 7400 F pour le financement des plaques portant le nom des rues.

3 = Une subvention de 61 000 F à verser à l' O.P.A.H., montant qu'il aurait fallu prévoir sur le primitif.

L' examen de ces comptes et budgets a permis à la nouvelle équipe de mieux mesurer la faible marge de manoeuvre dont elle dispose actuellement.

AUX LECTEURS

Adressez vos articles, vos suggestions ou vos questions avant le 15 février 1990 délai de rigueur, pour parution en Mars.
Le courrier est à adresser à J. COUDERC, Mairie de LAUZERTE.

COMMERCE ET ARTISANAT

L' Association des Commerçants et Artisans de Lauzerte est née.Souhaitons-lui bon vent.

Déjà a son actif, les 3 journées commerciales de Lauzerte, avec une exposition des artisans locaux qui ont pu,ainsi, présenter leurs prestations et nouer des contacts avec des clients potentiels.

Cette première expérience sera a renouveler.

De plus, avec l'aide de la Municipalité, du Syndicat d'Initiative, et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban,a été réalisée l'émission de FR 3, "Couple en course" , que tout Lauzerte a suivie et dont les retombées commerciales ne manqueront pas de se faire sentir à l'avenir.

Le plus important reste à faire et nous comptons sur toutes les bonnes volontés pour poursuivre l'effort.

Merci à tous ceux qui apportent leur aide et leur dévouement pour le développement de cette Association.

SYNDICAT D'INITIATIVE

Après l'inauguration des nouveaux locaux du S.I. en présence de M. le Sous-Préfet et de plusieurs personnalités du département, le bureau du S.I. a été ouvert tous les jours, y compris le dimanche, en juillet et août. Il était tenu par une employée temporaire de la commune et par quelques bénévoles qui, très régulièrement,ont tenu une permanence à la grande satisfaction des touristes.

Le Bureau du S.I. a même accueilli une petite exposition de peinture de grande qualité de Pierre AUCLERC-GALLAND.

Par ailleurs, le S.I. a participé à l'organisation de manifestations culturelles:

* Fin juillet, deux conférences passionnantes de M. BANDOCH.
* Au mois d'août, l'accueil du Festival du Quercy Blanc avec deux magnifiques concerts de classe internationale: le guitariste Alexandre LAGOYA et l'orchestre de chambre de TOKYO.

Le mois de septembre a vu la reprise des réunions mensuelles , le 2 ème mardi du mois.

Le S.I. avec l'association des Commerçants et Artisans a participé à l' organisation de l'émission de FR 3 " Couple en course". Les retombées de cette émission réalisée pour la promotion de LAUZERTE sont beaucoup plus importantes que prévues. LAUZERTE s'est fait connaître (de 400 à 500 000 téléspectateurs suivent cette émission) mais de plus cela a permis des échanges intéressants. Nous devions inviter NAJAC, mais ses représentants ont été plus rapides et nous ont invités au jumelage NAJAC / ST PONS. Mais cela ne s'arrête pas là, au contraire; au cours de cette journée fort instructive il a été envisagé un "triplage": **LAUZERTE/NAJAC/ST PONS...**

(à suivre)

LE BILLET DU COMBATTANT

Lors de leur réunion du 28/10/89, les anciens combattants, toutes guerres confondues, ont créé une section spéciale pour les veuves et les épouses des A.C., ceci dans le but de venir en aide a toutes celles qui peuvent avoir des soucis, des ennuis matériels ou moraux.

Le souvenir, la camaraderie, l' entraide sont pour nous plus que des mots, ils sont une ligne de conduite à laquelle nous voulons nous attacher.

C'est pourquoi, nous lançons un appel à toutes les veuves et les épouses concernées, afin qu' elles viennent grossir les rangs d'une section déjà bien implantée.

Responsable depuis 31 ans de cette Union, sachez, Mesdames, que nous sommes a votre disposition, et que vous aurez toujours avec vous les membres de notre Association.

Le Président

F.N.A.C.A

L'Assemblée générale a eu lieu le 27/10/ 89, à la Mairie de Lauzerte, sous la Présidence de notre Président départemental, le Colonel POUILLON.

M. VACCARI, Président cantonal, après avoir ouvert la séance, demanda aux adhérents de participer davantage à toutes les manifestations.

M. BOREL, Trésorier cantonal, présenta le compte rendu financier de l'année écoulée.

Le bureau a été renouvelé et élargi, ce qui traduit la vitalité de cette association.

Presidents d'honneur:	M. Dalquié,Conseiller Général.
	M. Pouillon, Président Départemental.
Président:	M. Vaccari Jean.
Vice- Presidents:	M. Lolmède, M. Hugon, M. Salle, M. Sicard.
Trésorier:	M. Correch.

COMMISSION DES TRAVAUX

Travaux réalisés par le personnel communal

- Entretien de la voirie par le " point à temps" du Syndicat cantonal.
- Entretien des bas- côtés et des talus par l'épareuse municipale.
- L'aménagement du Syndicat d'Initiative a été poursuivi.
- Les classes de l'Ecole Maternelle ont été nettoyées (murs et plafonds lessivés) et la salle d'entrée restaurée.
- Les arbres morts dans le cimetière et au Christ ont été coupés.
- Le trottoir le long du mur du cimetière a été refait et goudronné, ainsi que la rue de la Fontaine qui, de ce fait, ne sera plus ravinée lors de chaque orage.
- Les trottoirs de la rue de la Garrigue ont été réparés.
- Les carrelots entre la rue de la Brêche et la rue des Tanneurs ont été rénovés (en partie en escalier et trottoir en ciment lavé, en partie goudronné).
- Le déversoir de Vignals a été curé et les abords nettoyés.
- Les balustrades de Vignals ont été repeintes.
- Les murs de soutènement au Barry Fort, de l'Eveillé, et de la rue de la Brêche ont été restaurés partiellement.
- Le mur situé en face de la boulangerie Larroque, qui s'était effondré a été entièrement repris et remonté.

ORDURES MENAGERES

Depuis 1975, le législateur a règlementé l'utilisation des décharges d'ordures ménagères, à cause de la pollution provoquée par le dépot clandestin de déchets très toxiques.
L'application de cette règlementation a été progressivement réalisée en Tarn et Garonne depuis le début des années 80. Le Conseil Général a favorisé la mise en place de syndicats de ramassage en versant des subventions importantes.
Nous sommes en 1989; seules 3 communes du département, dont LAUZERTE, n'appliquent pas cette loi. Nous continuons d'utiliser la décharge non homologuée de St Sernin et Monsieur le Sous -Préfet vient de nous sommer de trouver rapidement une solution afin de nous mettre en règle.
Pour étudier ce problème, nous avons pris contact avec le Syndicat de ramassage des ordures de La Française, qui regroupe la majorité des communes de notre canton, et avec la D.D.A. chargée de superviser les opérations.

Premier aspect du problème: les conteneurs.

Depuis 1987, le Conseil Général ne subventionne plus leur achat. Nous devons envisager d'en acquérir une quarantaine, soit une dépense de 80 000 F environ. Effectué en d'autres temps, cet achat aurait bénéficié d'une subvention de 80 %, ce qui n' aurait laissé que 16 000 F. à la charge de notre commune. Certains entêtements coûtent cher!

Deuxième aspect: adhésion à un Syndicat.

Le Syndicat S.I.V.O.M. du Bas-Quercy accepte de nous intégrer de deux façons:
* Soit progressivement: nous continuerions d'assurer le ramassage et apporterions les ordures à la décharge homologuée de Puycornet. Ceci pendant un ou deux ans avant de nous intégrer.
* Soit entièrement: le ramassage serait alors effectué par leurs soins. Ce qui coûterait environ 130 F. par habitant et par an, soit une augmentation sensible du coût du service rendu. Le mode de financement resterait à déterminer, plusieurs méthodes étant utilisées par les communes qui nous entourent.

Troisième aspect:le personnel communal.

Pour effectuer ce travail, du matériel a été acheté, mais surtout du personnel a été embauché. Des employés qui assuraient cette mission devront effectuer d' autres tâches. Il ne semble pas possible de faire prendre en charge par le SIVOM le salaire d'un ouvrier, ce qui compenserait en partie la nouvelle dépense.
Pour défendre au mieux nos intérêts, nous allons continuer de négocier. Mais nous ne pouvons que regretter que la proposition de créer un syndicat cantonal,**installé à LAUZERTE**, n'ait pas été retenue par notre prédécesseur. Une solution plus avantageuse aurait pu être mise sur pied.

COMMISSION VOIRIE

* Fin juillet, une visite systématique de tous les chemins de la commune a été effectuée avec: le conducteur des T.P.E., le responsable de la voirie, et, comme guide, le conseiller municipal de chaque secteur visité.Cette visite avait pour but de connaître l' état des chemins, et,à partir de ce constat,de de fixer les ordres de priorité des travaux à faire , dans un programme triennal, afin de dégager les financements.

Pour obtenir une subvention (D.G.E.), le projet, sur trois ans, devra être déposé à la Sous-Préfecture début Février 1990.

Au cours des visites effectuées, il a été constaté que la dégradation des chemins était surtout due à l'herbe qui pousse au milieu. La Commission Voirie va étudier comment le désherbage des chemins pourrait être effectué efficacement.

* Par ailleurs, à la réunion du Conseil Municipal du 8 /9 /89 a été adoptée la résolution suivante:

La commune de LAUZERTE accorde la priorité à l'entretien et à la rénovation des chemins ruraux publics. Néanmoins elle pourra aider les particuliers, dans le cas d'un chemin libre d'accès conduisant à une maison habitée.

- A la charge du propriétaire la réalisation des travaux préparatoires (castine, empierrement, compactage).
- A la charge de la commune, le goudronnage, jusqu'à l'entrée (sur une largeur n'excédant pas 3m).

* Le goudronnage des chemins qui avait été programmé, par la commune, a été effectué par le "Parc". Le bouchage des trous"Point à Temps" dans les chemins qui en ont le plus besoin, était prévu pour début novembre et a été réalisé depuis.

JOURNEE DE TRAVAIL DU 23 /9 /89

Le 23 septembre, une JOURNEE DE TRAVAIL a réuni à la Mairie, de 9 H. à 19 H.,l'ensemble des conseillers municipaux, pour dresser l'inventaire des travaux à réaliser et établir un programme global des projets à court et à moyen terme.

La matinée, consacrée à un vaste tour d'horizon et à des échanges intéressants, a permis d'aborder les domaines suivants:

* **ORGANISATION COMMUNALE:** Informations. Participation. Rationalisation des moyens et des services.

* **VIE LOCALE:** Structures de fonctionnement. Structures d'animation. Environnement.

* **AGRICULTURE,COMMERCE, ARTISANAT:** Amélioration des structures.Développement des ressources et potentiels. Recherhe des possibilités d'investissement.

* **TOURISME:** Promotion de LAUZERTE. Accueil. Embellissement et animation.

Les nouvelles commissions mises en place sont présentées dans ce bulletin.

L' après-midi, deux personnalités du département ont apporté leur contribution à cette journée d'étude.

M. le Sous-Préfet de CASTELSARRASIN a particulièremnet mis en valeur la notion de **PROGRAMMATION** des investissements et a présenté les types de cédits qui subventionnent les études et les projets.

Il a également developpé la notion d' **INTERCOMMUNALITE**, précisé que LAUZERTE se situe dans une zone qui va bénéficier de crédits européens et suggéré que des recherches soient entreprises pour assurer aux enfants d'agriculteurs un complément d'activité dans le domaine touristique.

M.PELLEGRIN, du Conseil Général, a repris le thème de l'**INTERCOMMUNALITE.**

Afin de bénéficier des subventions les plus avantageuses, des communes voisines doivent rechercher des projets communs, en particulier pour la réalisation d'équipements sportifs nouveaux et de salles à usages multiples.

D'autre part, il a présenté la nouvelle politique de **CONTRACTUALISATION des PROJETS** du Conseil Général. Dans ce cadre, les investissements communaux sont pris en charge pour une période de **trois ans** (les subventions sont versées en trois fois, le premier tiers dès le début des premiers travaux).

La synthèse des réflexions de cette journée d'étude a été faite, comme prévu, sous la forme d'un dossier appelé " **UN PROJET POUR LAUZERTE**". Ce document sera présenté aux autorités à l'occasion de démarches officielles et de demandes de subventions.

Tout habitant de la commune, qui le souhaite, peut le consulter à la Mairie

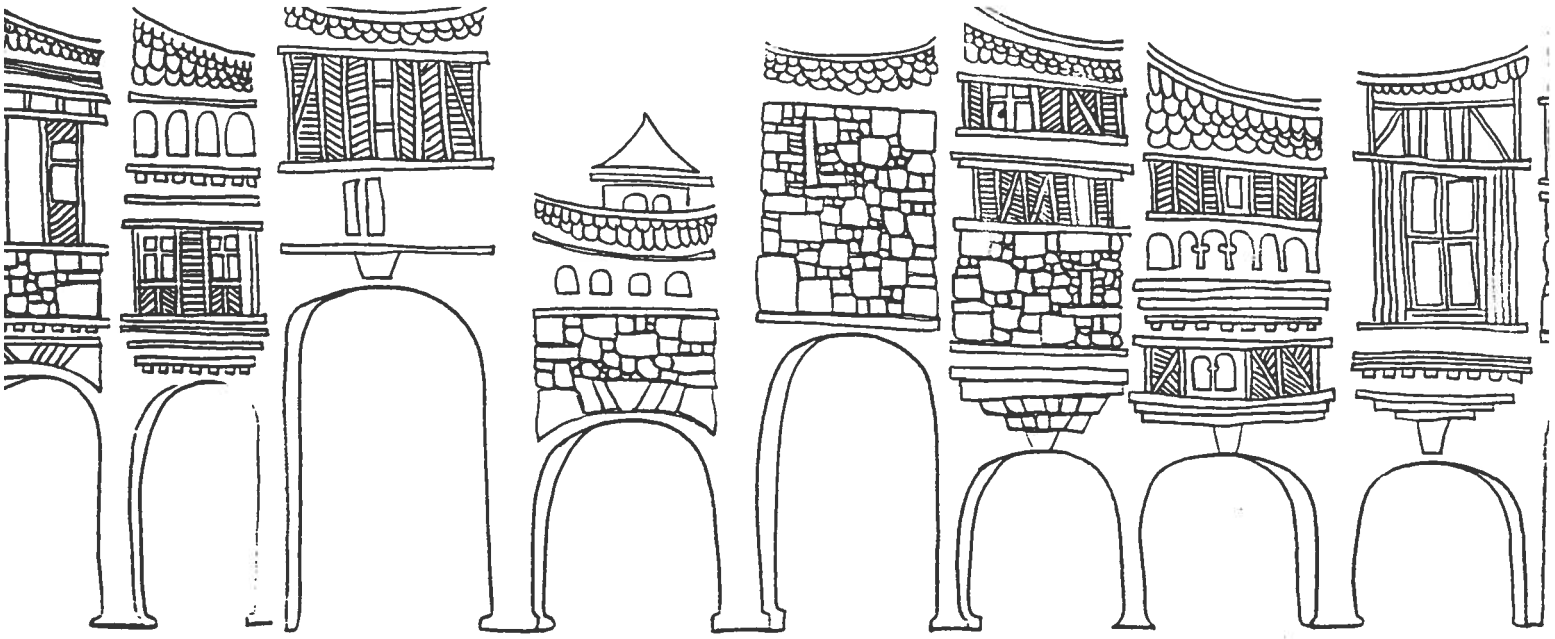

AMENAGEMENT DU FAUBOURG

Le Département ayant décidé de refaire la chaussée du chemin départemental 2 qui traverse le Faubourg, la Municipalité a souhaité, depuis 1988, dans le cadre des actions d'accompagnement de l'O.P.A.H., aménager le Faubourg d'Auriac.

Par ailleurs,désireux de relancer l'activité commerciale du Faubourg, nous voulons créer au sein de la maison Tauran une Supérette et des logements sociaux.

Afin d'en réduire leur durée, il nous a semblé opportun de regrouper tous ces travaux, qui vont malheureusement entraîner, pendant un certain temps, des désagréments pour les riverains et pour tous les Lauzertins.

Voici, dès à présent, un calendrier de tous ces travaux et leur coût approximatif:

* Maison TAURAN: début des travaux, fin janvier 1990; fin des travaux, octobre 1990. Ouverture de la Supérette, mai 1990. Financement: état, région, département. Opération financière équilibrée.

* Réfection du chemin départemental: début des travaux, mars 1990; fin des travaux, juin 1990. Prise en charge par le département.

* Aménagement du Faubourg: début des travaux, mars 1990; fin des travaux, juin 1990. Toute la partie centrale est subventionnée à 50% (région + département). Le coût estimatif pour la commune est de 500 000 F., auxquels il faut ajouter 200 000 F. pour la réalisation des abords de cette place (subventions départementales).

Nous travaillons sur un programme en partie déjà engagé et nous essaierons de limiter les nuisances et les coûts pour la collectivité. Nous souhaitons que l'activité du Faubourg soit renforcée par ces réalisations.

Une **REUNION D'INFORMATION** à laquelle vous serez tous invités aura lieu, mi-janvier 1990, afin que nous puissions nous organiser **ENSEMBLE.**

COURRIER DES LECTEURS

- Est il vrai qu'un trésor a été trouvé à LAUZERTE?

C' est exact. Un trésor monétaire gallo-romain, contenu dans une céramique, a été découvert fortuitement lors des travaux d'humanisation de la Maison de Retraite.

Cette découverte fut d'ailleurs, semble-t-il, dissimulée à l' époque, en contradiction avec la loi faisant obligation de déclaration de découverte archéologique.

Mais il apparaît bien qu'il s'agit d'un trésor " perdu, découvert et aussitôt reperdu", tant il est vrai que sa trace est difficile à suivre.

Il est certain que le dernier détenteur connu,au moins depuis le 3 septembre 1985, est l'ancien Premier Magistrat de la commune.

Ce trésor est-il encore en sa possession?

Rien n'est moins sûr, puisque, malgré ses promesses maintes fois renouvelées à la Municipalité, aux Autorités préfectorales, aussi bien qu'à la Direction du Patrimoine du Ministère de la Culture, le dit Magistrat n'a jamais rien restitué aux autorités compétentes.

Une enquête approfondie est en cours dont nous vous donnerons tous les détails dès que possible.

Imprimé par les soins de la Municipalité